

*17èmes journées d'études du GERRA
« Sous quels angles traiter la pénibilité ? »
5 décembre 2014*

De la pénibilité à son antonyme : un retournement à opérer

Realwork SAS

5, rue Jules Vallès, 75011 Paris
+33 6 23 48 08 33

laurent.vanbelleghem@realwork.fr

Biblio : http://ergonomie.cnam.fr/equipe/van_belleghem/van_belleghem.html

Laurent VAN BELLEGHEM

Ergonome consultant

Professeur associé au laboratoire d'ergonomie du CNAM

Pénibilité au travail : la reconnaissance d'une définition légale

- **Le renforcement des responsabilités de l'employeur en prévention**
- **La reconnaissance d'une réalité des salariés longtemps ignorée ou sous-estimée**
- **La légitimation d'un « objet d'étude » ancien, notamment en ergonomie**
- **Le rappel (salutaire) des dimensions physiques de la pénibilité**
- **L'occasion de renforcer, voire d'élargir le champ d'action de la prévention**

Mais un risque possible d'appauvrissement des pratiques de prévention ?

- **Une définition (trop ?) précise de la pénibilité, assez lointaine de sa définition commune**
- **Une ambiguïté manifeste entre objectifs de réparation et objectifs de prévention**
- **Une lecture de la loi pouvant orienter vers une définition restrictive de la prévention**
- **La mise en avant d'un modèle de l'exposition à des facteurs externes**
(modèle déterministe cause-effet)
- **L'inutilité apparente d'une analyse compréhensive de l'activité**
(modèle non-déterministe de l'ergonomie)

Intervenir sur la pénibilité ⇔ conseil en champ réglementé (⇔ terrain miné ?)

- **Un dilemme opératoire pour l'ergonome**
 - S'inscrire dans l'obligation légale... au risque de s'éloigner de ses modèles d'analyse
 - Défendre ses modèles d'analyse... au risque de ne pas répondre aux obligations légales
- **Un voie possible : retourner la notion de pénibilité pour dévoiler ce à quoi elle porte atteinte**
- **Quel *antonyme* de la pénibilité comme objet d'étude ?**

La pénibilité légale : une définition restrictive

Une définition légale peu commune

- Un contexte (retraite) qui oriente une définition de la pénibilité selon ses effets en fin de vie active
- Un enjeu de compensation orientant vers la recherche de facteurs de pénibilité « *dont les effets à long terme sur la santé sont établis avec un niveau de preuve élevé* » (rapport Lasfargues 2005)
- Un modèle du risque envisagé en termes « d'exposition professionnelle »
- Une définition reflétant y compris des situations non vécues comme « pénibles » (ex : exposition à des agents cancérogènes)

Pénibilité « objectivée » = Une exposition professionnelle \xrightarrow{t} Des effets irréversibles prouvés sur la santé

Une définition légale qui ne reflète que partiellement les pénibilités « vécues »

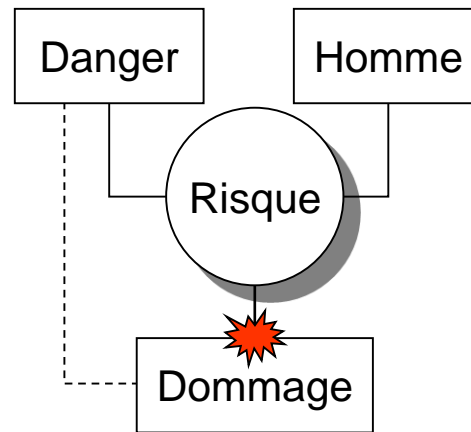
- La racine de la pénibilité, la peine (Le Robert) : « *ce qui se fait avec peine, fatigue ou difficulté* » (dimension physique), « *ce qui cause de la peine, de la douleur ou de l'ennui* » (dimension psychique)
- Une définition qui fait écho aux évolutions récentes du travail et à ses symptômes (intensification temporelle du travail, RPS, TMS...)
- Des pénibilités « vécues », mais dont les effets à long terme ne sont pas démontrés (Lasfargues)

Pénibilité « vécue » = Des situations de travail diverses \xrightarrow{t} Des symptômes d'usure physique et psychique

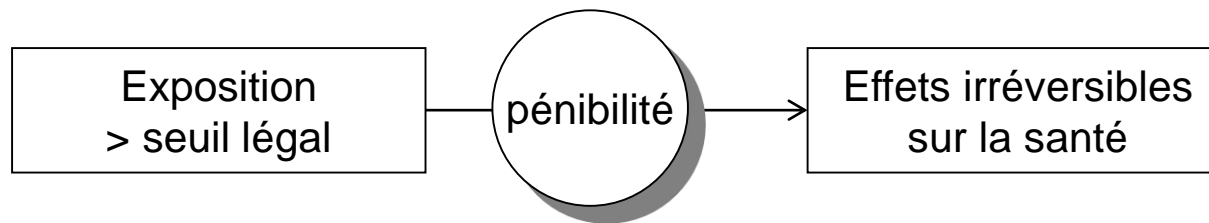
⇒ Une obligation de prévention qui risque de cibler strictement les facteurs de risques négociés (à l'exclusion de toute autre forme de pénibilité)

⇒ Une dérive possible : la prévention du risque de départ en retraite anticipé

Le modèle classique de la sécurité : le risque comme probabilité



Le modèle retenu de la pénibilité légale : le risque comme fonction binaire



⇒ **Une disparition de l'activité entre l'exposition et ses effets**

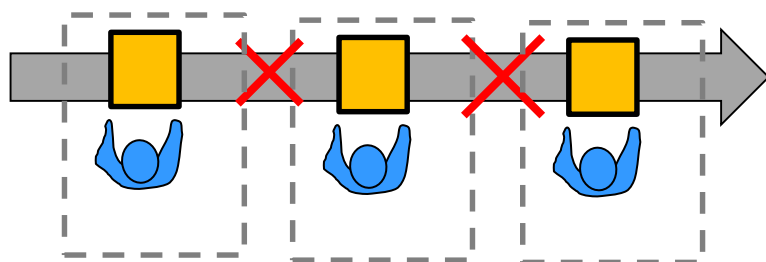
⇒ **Le paradoxe de la prévention de la pénibilité : une prévention impossible**

Si exposition > seuil ⇔ situation pénible => pas de prévention possible

Si exposition < seuil ⇔ situation non pénible => pas besoin de prévention

Un exemple : l'exposition au travail répétitif

Tps de cycle < 1 mn
et pas de possibilité de stockage intermédiaire



Dépendance organisationnelle

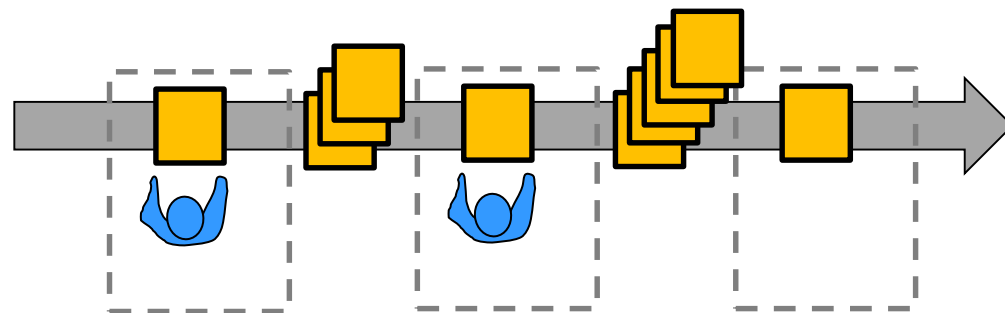
Cadencement non maîtrisable

Sensibilité aux aléas

Cercle vicieux

⇒ Risques (santé et performance)

Tps de cycle < 1 mn
mais possibilité de stockage intermédiaire



Marges de manœuvres

Retard ou avance possible

Micro-pauses

Gestion des aléas possible

⇒ Réduction des risques
(santé et performance)

Un modèle légal de la pénibilité

- qui n'induit pas le passage par l'activité pour prévenir
- qui n'y trouve pas d'intérêt :
 - les seuils ne sont pas modifiés
 - la situation est toujours considérée légalement comme exposée

Un « *compte* » personnel de prévention de la pénibilité

- ⇒ **Décompte**
- ⇒ **Rappelle que la finalité est la traçabilité des expositions pour *réparation***
- ⇒ **Opératoire après-coup**

Un compte « *personnel* » de prévention de la pénibilité

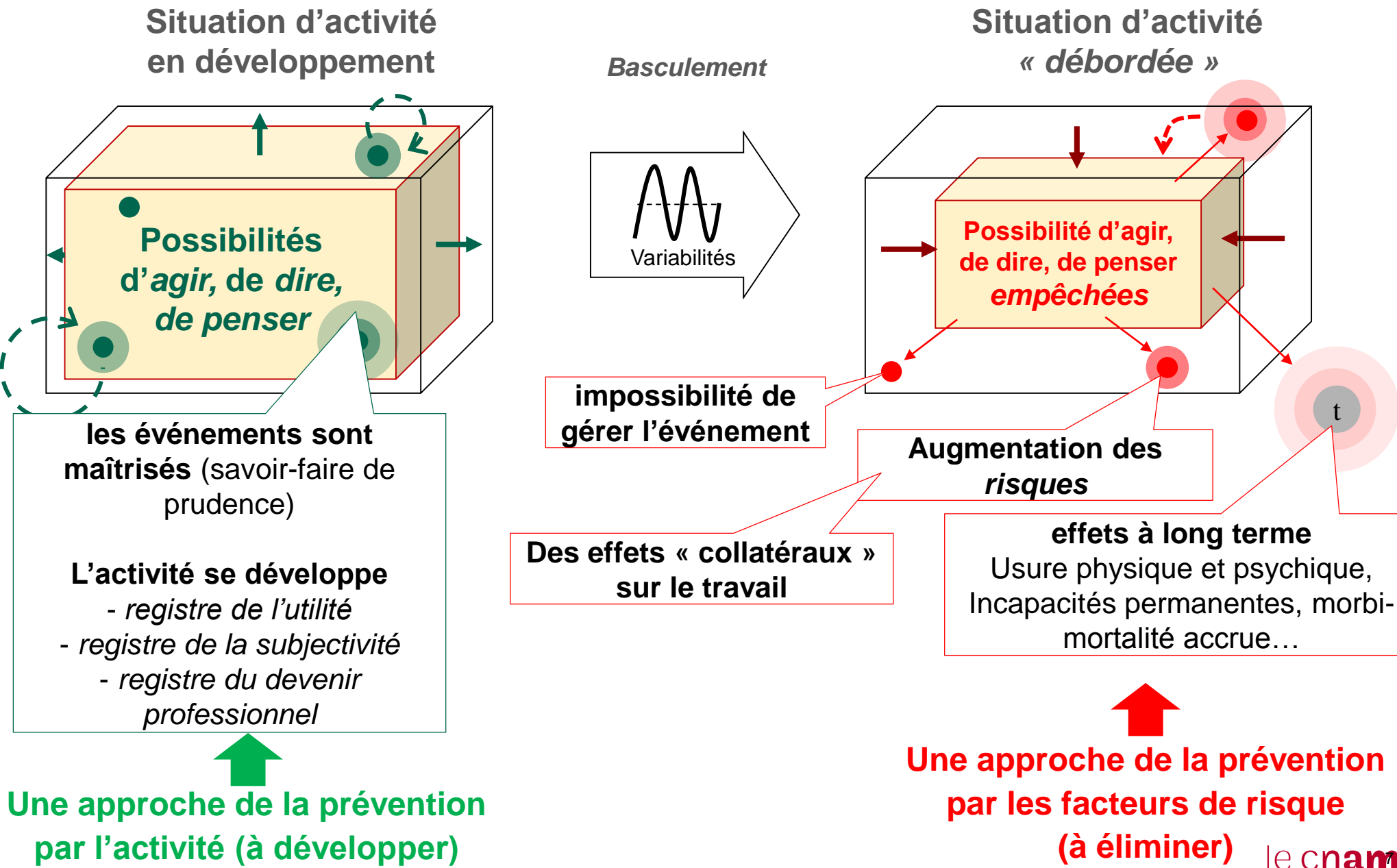
- ⇒ **Focalise sur une approche individuelle**
- ⇒ **Contradictoire avec l'approche collective de la prévention**

Un compte personnel de « prévention de la pénibilité » donnant accès à :

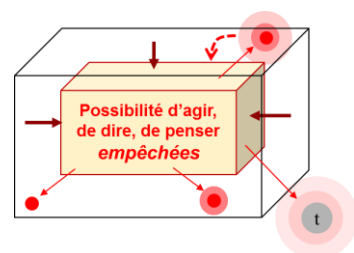
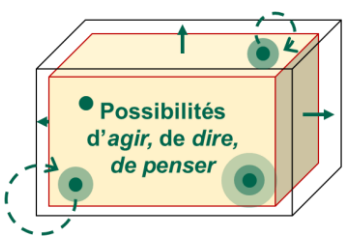
- **Action de formation professionnelle continue**
- **Passage à temps partiel**
- **Départ en retraite anticipé**
- ⇒ **Un éloge de la fuite !**
- ⇒ **Conforme au paradoxe de la prévention de la pénibilité**
(où la seule issue est la sortie de l'exposition)
- ⇒ **Mais contradictoire avec l'enjeu d'un accord concernant « le maintien dans l'emploi et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés exposés aux facteurs » (sic)**

Mais alors, pour l'ergonomie : comment agir ?

La compréhension de la survenance des situations à risque en ergonomie

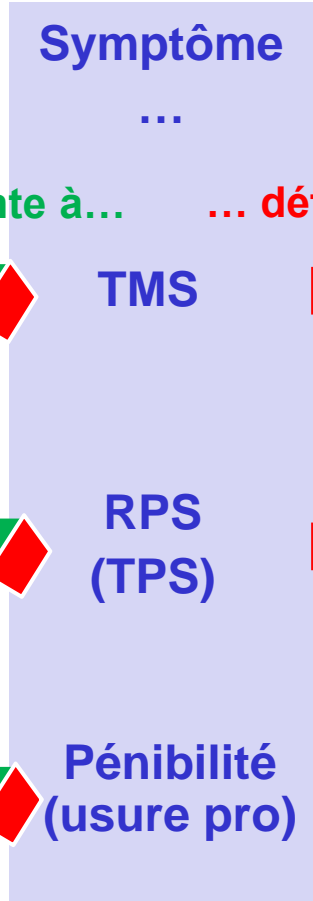


Un retournement à opérer



Les pistes de prévention

L'approche par le développement de l'activité



L'approche par l'élimination des facteurs de risque

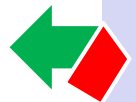
Les pistes de prévention

...d'atteinte à... ... défini par...

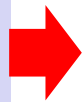
Marges de manœuvres



Geste professionnel



TMS



Force
Angle articulaire
Répétitivité



Grilles de confort biomécanique

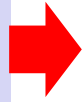
Sens au travail
Qualité du travail



Engagement subjectif au travail - Ressource psychosociale



RPS (TPS)



Facteurs de risques psychosociaux
Facteurs psychosociaux de risque

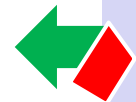


Mise en cause des organisateurs, du management, voire du travail lui-même

?



?



Pénibilité (usure pro)



10 facteurs de risques pro



Sortie de l'exposition

⇒ De quoi la pénibilité est-elle le symptôme ?

⇒ Quel est son antonyme ?

Quel antonyme à la pénibilité ?

La capacité à construire sa santé tout au long de sa vie ?

La qualité de vie au travail ?

L'effort soutenable ?

(cf. Marquié et Amugé-Lattès, Pénibilité et santé : les conditions de l'effort soutenable au travail)

La soutenabilité ?

Autre ?

« la capacité à se projeter dans un devenir professionnel pour agir en situation »

L'agir professionnel, c'est :

- Agir, *ici et maintenant*, dans un contexte favorisant l'activité (objectif classique de l'ergonomie)
- Mesurer son engagement dans la situation au regard de son *devenir professionnel*, proche ou lointain (objectif peu traité en ergonomie)

Exemples :

- La perspective d'un repos à venir autorise l'effort supplémentaire
- La perspective d'une évolution de carrière justifie l'investissement de soi

A l'inverse :

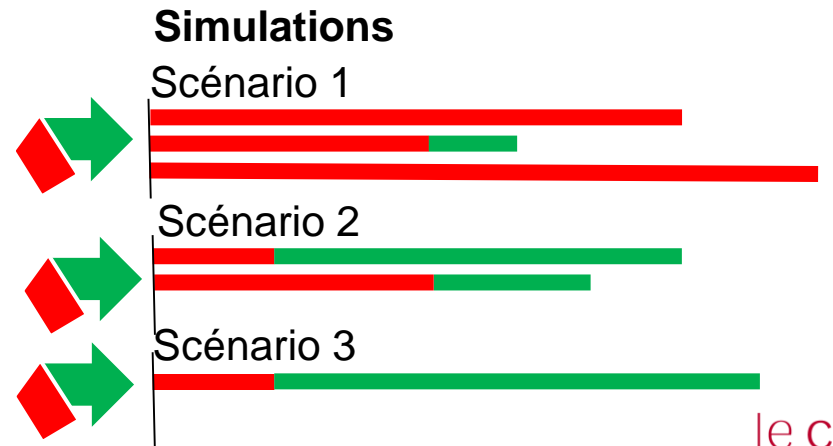
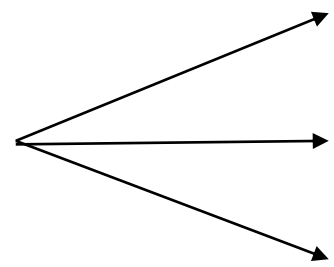
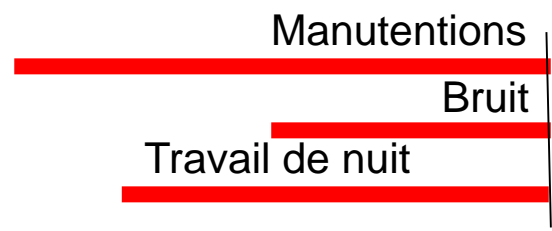
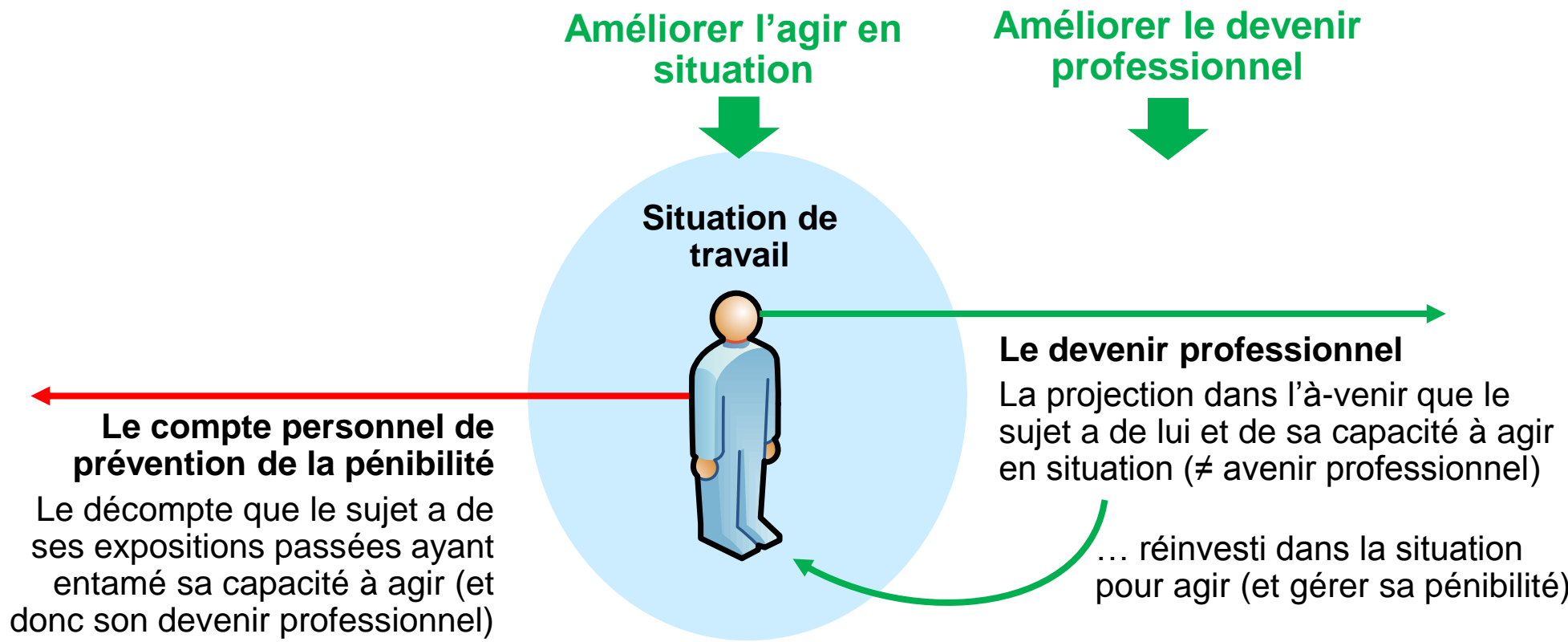
- L'absence de perspective de repos (remplacement d'un collègue absent pour congé longue durée) confine rapidement à l'épuisement
- Le déficit de perspectives d'évolution (tâches, salaire, statut, métier...) réduit les possibilités de développement de soi et augmente rapidement la pénibilité vécue du travail

Un enjeu pour l'ergonomie

Savoir re-lier *activité en situation et devenir professionnel*

Savoir ré-intégrer la dimension temporelle dans la compréhension du travail

Un second retournement possible



Conclusion

La pénibilité

L'empêchement du *devenir professionnel au travail*

Une voie de prévention de la pénibilité

Le développement du *devenir professionnel au travail*

Engager une démarche de prévention de la pénibilité nécessiterait de :

Caractériser le devenir professionnel au travail et ses déterminants

⇒ Comprendre, par l'analyse de l'activité, comment les salariés concilient les exigences quotidiennes du travail avec leurs attentes professionnelles (à court, moyen et long terme), leur permettant (ou non) de construire leur santé dans la situation

Caractériser l'empêchement du devenir professionnel

⇒ Identifier ce qui entrave le développement du devenir professionnel

Agir pour favoriser le développement du devenir professionnel au travail

⇒ Améliorer les conditions de réalisation du travail

⇒ Améliorer les conditions permettant aux salariés une projection dans leur devenir professionnel pour la réinvestir dans leurs stratégies d'action

L'exposition aux risques physiques, ici, n'est pas la focale principale

L'implication des RH, ici, n'a pas qu'un intérêt réglementaire, mais fonctionnel

Des dispositifs d'espaces de discussion peuvent être une voie de mise en œuvre